



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

REF : OFP/DAL/S.MAR.N° 25 /2024

12 2 MARS 2024

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail,

Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Vu l'appel d'offres ouvert n° 51/2023, relatif aux **Travaux de réhabilitation et de restauration de l'Institut spécialisé des métiers traditionnels du Bâtiment Fès "DAR MOKRI"**

DECIDE

D'annuler l'appel d'offres ouvert n° 51/2023, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 45 Paragraphe 2-a « **lorsqu'un vice de procédure a été décelé** » du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.

Le Directeur Général

LOUBNA TRICHA